

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **111 (1975)**

Heft 26

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

1172

26

Montreux, le 26 septembre 1975

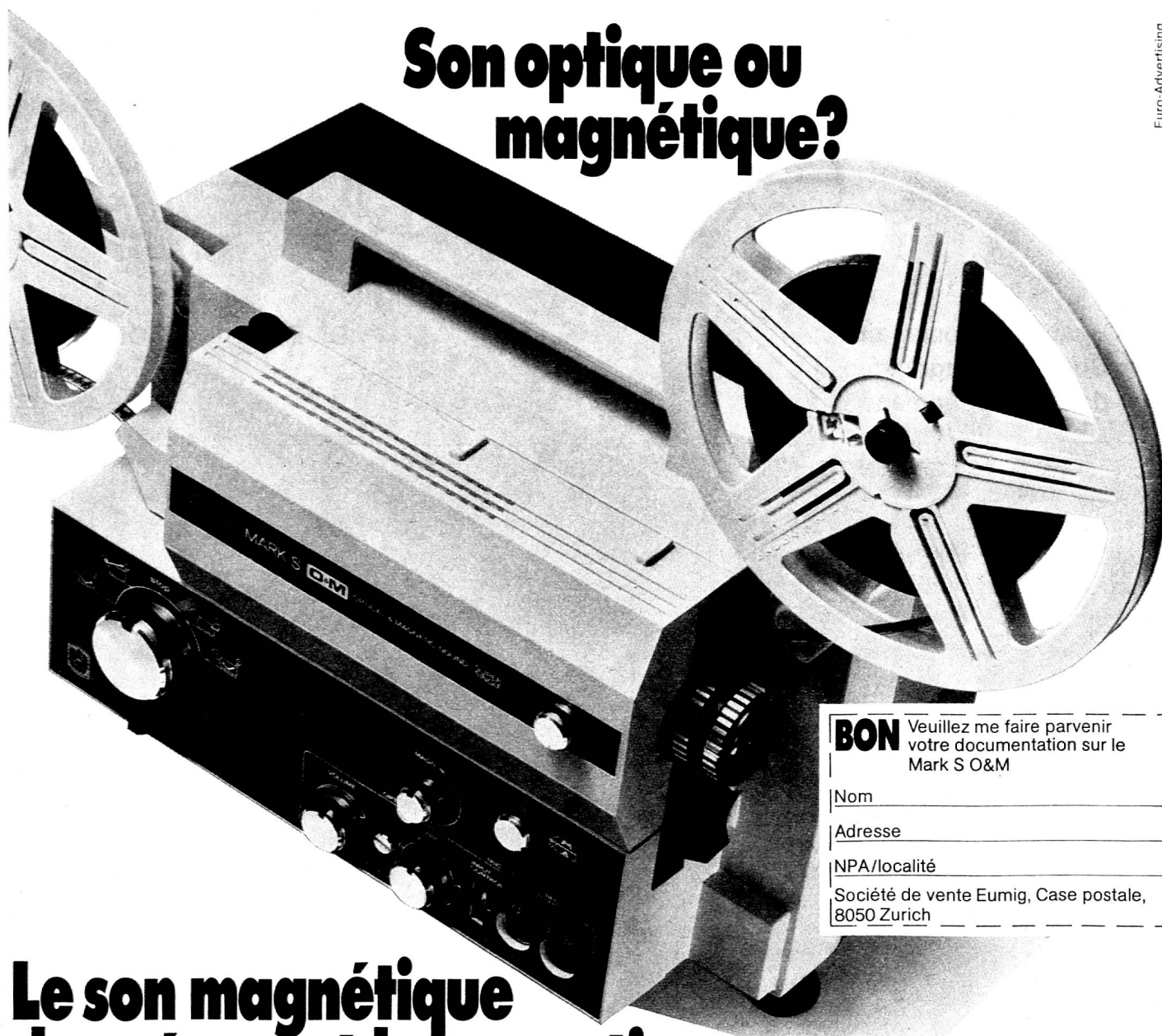
éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Son optique ou magnétique?



BON Veuillez me faire parvenir votre documentation sur le Mark S O&M

Nom _____

Adresse _____

NPA/localité _____

Société de vente Eumig, Case postale, 8050 Zurich _____

Le son magnétique du présent et le son optique du futur enfin réunis dans un projecteur Super 8: Eumig Mark S O&M

Son optique pour les films d'enseignement

Dans les laboratoires spécialisés, on copie le son optique en même temps que l'image. C'est le procédé adopté surtout pour les tirages en grande série, pour les films d'enseignement et de divertissement. Actuellement, il y a déjà un grand choix de films à son optique.

Courbe de réponse:
80-5000 Hz à 24 im./sec.

Son magnétique pour vos propres films

Le principe du son magnétique en cinéma est le même que celui qui régit votre magnétophone. C'est pourquoi le Mark S O&M vous permet de sonoriser vos films avec facilité:

- 1^{re} phase - vous enregistrez la musique ou les bruitages
- 2^e phase - vous dites votre commentaire en surimpression (la musique ou les bruits s'estompent dès que vous parlez).

Courbe de réponse:
80-8000 Hz à 18 im./sec.,
75-10000 Hz à 24 im./sec.

Caractéristiques techniques.

Format Super 8, 18-24 im./sec.,
lampe halogène 12 V/100 W à miroir froid, amplificateur de 6 W, haut-parleur incorporé de 10 W, prise pour haut-parleur et pour amplificateur extérieurs, simplicité d'emploi assurée par chargement automatique et commutateur central.

Eumig Mark S O&M - le projecteur idéal pour l'enseignement: robuste, lumineux, avec une option sur l'avenir!



Ed 3

filmer «facile», filmez

eumig®

Sommaire

COUVERTURE

Photo Doris Vogt

COMITÉ CENTRAL

Séance du 5 septembre	599
Tribune libre	600
La formation des maîtres de demain	601
Les mille instituteurs et institutrices	601

VAUD

XVII ^e séminaire de la SPV	602
Retraités actuels et futurs	603
Problèmes économiques et sociaux	603
Bibliothèque circulante	604
Nouveaux collègues brevetés	605
Collègues vaudois	606
Cours AVEPS	607

GENÈVE

800 aujourd'hui, 1000 demain	607
------------------------------	-----

NEUCHÂTEL

Conférence de presse	608
En bref	608
District de Neuchâtel	608
Val-de-Travers	609

JURA

Le système	610
Mémento d'histoire	610
Centre de perfectionnement	611

FRIBOURG

La nouvelle loi sur les retraites	611
De la pléthore...	612
Brevets 1975	612

VALAIS

32 ^e session pédagogique	613
Directives et informations	613

DIVERS

Service de placements SPR	614
---------------------------	-----

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs):
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros im-
pairs):

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et an-
nonces: **IMPRIMERIE CORBAZ**
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques pos-
taux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 35.—; étranger Fr. 45.—.

Comité central

Séance du 5 septembre 1975

Ce premier comité central de l'année scolaire se réunit à Genève sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro. Deux jours ne seront pas de trop pour épuiser un ordre du jour substantiel. Vous trouverez ci-dessous l'essentiel de ces délibérations.

Marché de l'emploi

Les délégués des cantons s'expriment tour à tour :

Fribourg : Restrictions au recrutement, légère pléthore momentanée résorbée.

Genève : Recrutement contingenté, pas de pléthore des brevetés.

Jura : Restrictions au recrutement, pléthore actuelle mais difficile à chiffrer.

Neuchâtel : Pas de restriction au recrutement, légère pléthore (une trentaine de cas) mais aucun nouveau breveté sans travail. Principe du fonds spécial de compensation.

Valais : Restrictions au recrutement bien qu'une très légère pénurie se fasse encore sentir.

Vaud : Restrictions au recrutement, emploi normal des nouveaux brevetés.

Le comité constate que la situation générale est moins mauvaise qu'on aurait pu le craindre en mai dernier. Toutefois, les vrais problèmes risquent de se poser pour la reprise 1976/77.

A ce chapitre, il est encore rapidement question du droit à la formation et de possibilités d'enseigner dans le sud des Etats-Unis. Ces deux problèmes seront repris ultérieurement.

Fonds de secours

La dernière assemblée des délégués a décidé la création d'un fonds de secours destiné aux collègues sans travail. L'exécutif SPR, en premier débat, tente d'appréhender l'ensemble d'un problème finalement fort complexe. Quelques questions donnent une idée de l'étendue du problème :

— Qui bénéficiera des prestations de ce fond ? (enseignants sortant d'études ? sortant d'études mais sans travail depuis un an ? enseignants revenant se l'étranger ?, etc.).

— Quelle sera l'importance des secours ? (Actuellement le fond existant se monte à Fr. 36 000.—...)

— Quel sera le mode de financement ? (Obligation ou non de cotiser, quelle somme : 5, 10, 20 francs par an, 10 % du salaire.)

— Qui percevra ces montants ? Qui gèrera et décidera de l'attribution des subsides, etc.

Une longue discussion s'engage dont les idées maîtresses peuvent se résumer ainsi :

— nécessité de mener cette affaire à chef dans le meilleur délai ;

— affaire essentiellement cantonale aux yeux de certains ;

— nécessité de revenir devant l'AD avec des propositions plus précises et un ordre du jour qui le prévoit expressément.

Finalement les décisions suivantes sont prises :

1. Création d'une commission ad hoc.

2. Définition de son mandat par le bureau au vu de la discussion du CC.

3. Reprise à la prochaine AD en fonction de l'étude menée.

Commission orientation nouvelle

Cette commission souhaite connaître la position des membres SPR sur les problèmes qui ressortent de son mandat (syndicat, non-syndicat, orientation SPR, etc.). Dans ce but elle se propose de lancer une enquête au travers de la Suisse romande. Un projet est proposé à l'exécutif SPR. Le comité central admet le principe d'une telle démarche. Après quelques modifications de détails des textes présentés, il souhaite encore que cette opération soit limitée financièrement parlant.

Contacts avec le SLV

Il convient régulièrement de faire le point de nos relations avec l'Association faïtière de nos collègues primaires suisses alémaniques. Dans bien des secteurs l'œuvre est commune : KOSLO (organisation faïtière suisse), FORMACO (tentative de créer un institut de formation continue), commission PEH (organisation de stages pédagogiques en Afrique, notamment au Zaïre et Cameroun), échange d'informations et de documents à tous les niveaux et notamment entre journaux corporatifs.

La nécessité et l'efficacité d'une telle collaboration sont réaffirmées.

Villars-les-Moines, Trogen

Ces deux noms évoquent probablement pour certains d'entre vous des ren-

contres et des cours. Le comité romand ayant la responsabilité de Villars-les-Moines se composera dorénavant de M. Fernand Barbey, président, de MM. Jean Flück, Armand Veillon, André Pulfer et de M^{lle} Suzanne Ogey. Le thème du prochain séminaire est à l'étude.

En ce qui concerne Trogen, on signale un beau succès de la dernière session.

« Educateur »

Dès le 1^{er} janvier 1976, un nouveau règlement interne concernant l'utilisation du fichier d'adresses et la publication d'articles à caractère publicitaire entrera en vigueur. Il a la teneur suivante :

Fichier d'adresses

1. Seuls le CC/SPR ou le bureau exécutif SPR décident de l'utilisation du fichier.

2. Le fichier n'est remis qu'à des organismes neutres au point de vue politique et confessionnel.

3. Le fichier est fourni contre paiement. (Prix équivalant à la valeur d'une page d'annonce. A titre indicatif, actuellement, totalité des adresses Fr. 570.—, adresses pour la SPV Fr. 285.—, pour les autres sections Fr. 160.—.)

4. Des cas particuliers, concernant le paiement du fichier d'adresses peuvent être examinés et traités par le bureau exécutif. Un tarif préférentiel peut être admis avec préavis favorable du CC.

5. Le fichier peut être utilisé gratuitement par les sections, avec l'accord du bureau exécutif.

6. Si une section émet un préavis défavorable, il est évident qu'il a force de veto.

Annonces

— Les annonces sont gratuites pour les sections SPR ou organismes dépendant des sections SPR (coop. d'achats SPV par exemple). Cependant, il faut réduire au maximum les communiqués gratuits des sections.

— Les annonces doivent être payantes pour les communications des DIP (cours, etc.) et pour tout groupement ne dépendant pas des sections.

Exception est faite pour l'IRDP.

Toute demande du fichier d'adresses ou de communiqués gratuits doit être soumise aux rédacteurs et au président de la SPR.

D'autre part, un premier débat s'ouvre sur les possibilités de rénover notre journal. Une seule section, le Jura, ayant étudié ce problème, nous y reviendrons lors du prochain débat et présenterons les différentes suggestions qui auront été faites.

Propagande SPR

A ce point de l'ordre du jour, il s'agit de se compter et d'imaginer les moyens propres à augmenter nos effectifs. Le taux d'affiliation est d'ailleurs très différent d'un canton à l'autre. L'effort ne sera donc pas le même. Parmi les moyens retenus, signalons : assemblée de collègues, information intensive, information dans les instituts de formation de base, pages couleur dans l'« Educateur », etc.

A ce propos, on cherche une petite équipe ayant des idées sur la manière de réaliser la promotion de notre association faïtière.

Faire offres au président !

Coordination

Sous ce titre plusieurs problèmes sont évoqués. On parle tout d'abord de la dernière entrevue avec les représentants des départements. Des contacts directs avec la CS I semblent souhaitables. Ensuite on évoque le refus de convoquer CIRCE I pour l'examen ou plutôt le réexamen de certains programmes. Regrets de la SPR dans ce domaine qui tient à réaffirmer qu'elle a accepté, donc cau-

Tribune libre

Une idée à reprendre

J'aime la réponse d'Erica Louis à un enseignant (« Educateur » N° 22, p. 504).

Parce qu'elle insiste sur des problèmes que, d'une manière générale, on aimerait bien croire réglés une fois pour toutes : l'importance du travail pour la femme mariée qui désire exercer une profession **parce qu'elle l'aime** ; l'aspect discriminatoire d'une mesure qui consiste à renvoyer sans autre les femmes mariées pour donner du travail aux jeunes collègues ; la mentalité hélas ! encore actuelle de notre société à l'égard du travail de l'homme et de la femme.

Et je lui accorde tout mon appui quand elle rompt une lance en faveur du travail à mi-temps. Car, depuis plusieurs années, je suis convaincue que c'est la solution à tous les problèmes.

On aurait dû offrir cette possibilité aux institutrices qui s'étaient retirées, à l'époque de la pénurie : on « récupérait » un corps enseignant qualifié qui trouvait ainsi la possibilité de concilier obligations familiales et professionnelles.

On devrait l'offrir aujourd'hui, en période de pléthore, aux institutrices nommées qui seraient heureuses de trouver

tionné, des programmes **expérimentaux**. Enfin, le comité central accepte le deuxième projet de la révision des prescriptions générales concernant les éditions scolaires et la création de moyens d'enseignement sur le plan romand. Rappelons qu'il s'agit là de remplacer CORMEP et CORMES et de rationaliser toute la machine susceptible de produire les moyens d'enseignement romands. Cette simplification apparaît à l'évidence dans le nouveau texte. La représentation des associations à la nouvelle commission romande des moyens d'enseignement est correcte. Le principe de prise de décision à l'unanimité garantit en fait le rôle que doivent jouer les associations dans ce contexte.

Divers

On évoque encore rapidement les problèmes du « Crapaud à lunettes » et du « Chat botté » en lançant un appel au corps enseignant pour qu'il soutienne ces deux publications.

La prochaine réunion du comité central aura lieu les 14 et 15 novembre 1975, en principe en Valais.

F. Bourquin.

ainsi des conditions de travail mieux adaptées à leurs disponibilités (moyennant, bien entendu, un demi-salaire), et l'on trouverait ainsi des classes à offrir aux jeunes brevetées.

On devra l'accepter demain, au moins sous la forme de classes jumelées, si l'on veut donner à la réforme une chance de succès. Il suffirait de permettre aux enseignants(es) qui le désirent de se recycler dans la moitié des branches seulement (celles qu'ils assimilent le mieux) ; ils assureraient ensuite leur enseignement dans une seule classe s'ils désirent travailler à mi-temps, dans deux classes jumelées s'ils voulaient garder un poste complet. Il est facile d'imaginer combien d'enseignants(es) seraient soulagés(es) de pouvoir espérer assimiler les nouveaux programmes (dont on les surcharge actuellement) avant de les enseigner.

Il paraît (c'est un argument du DIP) que l'on ne pourrait plus défendre l'âge minimum de notre retraite ! Là aussi, une plus grande souplesse est nécessaire. Pourquoi obliger ceux qui ne le désirent pas à pousser jusqu'à 55 ou 57 ans, et renvoyer d'office à 60 ans ceux qui souffrent d'abandonner leur carrière ? Un plus grand éventail d'âges de retraite et

de pourcentages du salaire poserait-il à nos actuels des problèmes si insolubles ?

Oui, Madame Erica Louis, je vous rejoins entièrement et ne puis terminer mieux que vous : « Il nous faut secouer

les préjugés routiniers qui nous empêchent d'exercer notre imagination et de trouver des solutions nouvelles pour des situations nouvelles. »

Yvette Blanc, 1095 Lutry.

La formation des maîtres de demain

En date du 22 mai 1975 le comité de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique a nommé une commission ad hoc pour la préparation et l'exploitation de la consultation des milieux intéressés au sujet du rapport de la commission d'experts pour la formation des maîtres de demain. Ce rapport paraîtra en octobre dans sa version originale allemande ; l'adaptation française suivra quelques semaines plus tard.

La commission ad hoc, présidée par M. W. Brandenberger, de Bâle, com-

prend trois membres de la commission pédagogique et trois membres de la commission d'experts ; elle est complétée par un collaborateur scientifique engagé à temps partiel.

Il est prévu une large consultation des autorités scolaires et des enseignants ; les prises de position de ces derniers sont importantes à un double point de vue : ils peuvent se prononcer à la fois comme anciens élèves d'un institut de formation et comme praticiens responsables d'une classe.

DANS LA PRESSE :

Les mille instituteurs et institutrices

Par nos précédents articles nous avons souligné l'importance du congrès de la Société pédagogique romande (novembre 1974) où un millier d'enseignants du degré primaire et du secondaire inférieur ont formulé à l'égard de l'école et d'eux-mêmes des critiques « fondamentales », et proposé une réforme « profonde ».

« Fondamentale » c'est-à-dire au niveau des principes. Exemple : l'école n'est ni populaire ni démocratique ; elle favorise la classe sociale dirigeante. Son système d'enseignement, ses exigences, ses critères d'évaluation et d'appréciation du travail ne conviennent qu'à une minorité des élèves, en général issus de milieux cultivés intellectuellement, et socialement élevés. L'application du même système aux enfants possédant d'autres types d'intelligence, plus concrète, dont le développement « passe par le cœur », est en porte-à-faux avec les formes de leurs intérêts, de leurs rythmes et rapidité d'acquisition des connaissances. D'où moindres résultats « scolaires », moindres chances d'obtenir les certificats et titres réclamés pour accéder à des fonctions directionnelles. Injustice engendrant des sentiments de frustration, de découragement, de révolte...

Pour certains congressistes, une telle sélection est voulue ; elle satisfait une vision « bourgeoise » de la société. Mais

il m'a paru, tout au long du congrès, que la désapprobation du système scolaire en usage, qui est en effet discriminatoire, était *pédagogiquement* motivée et jouait au niveau du bien de l'enfant, des chances maxima offertes à son développement. D'ailleurs l'objectif de la réforme « profonde » proposée a été ainsi formulée : « ... faire de l'école un instrument de libération « en vertu » du droit de CHACUN (souligné ainsi dans le texte) à une éducation lui permettant de se développer pleinement. »

La réforme, destinée à faire de l'école un instrument offrant à chacun ses chances de développement maximum, mérite en effet la qualification de « profonde » puisqu'il s'agit de transformer l'institution scolaire monolithique, unilatérale et nivelante, en une institution souple et nuancée, distributrice de moyens de développement adaptables aux différents types de besoins et de possibilités individuellement répartis dans la population scolaire.

Mais attention, réforme *profonde* ne signifie pas réforme *techniquement difficile*... puisque *en privé et occasionnellement* à l'école publique, la preuve est faite qu'il est aisé, en matière d'enseignement de chausser chacun à la mesure de son pied. Nous en avons donné ici assez d'exemples dont le plus démonstratif a

duré 20 ans, 10 ans jusqu'à la 4^e année et 10 ans pour le cycle primaire complet (1929-1939).

Le changement « profond » se situe avant tout au niveau des mentalités, c'est-à-dire de l'*attitude* des responsables de l'enfant, de l'élève, et, selon une conception de la vie. Aussi la généralisation des expériences réussies (il y en a tant de ratées, parce que mal conçues et mal organisées) sera-t-elle en effet, ainsi l'ont prévu les congressistes, lente et laborieuse. Mais « doit commencer *sans retard* » si l'on ne veut pas que l'école « disparaisse » en tant qu'institution utile ! « Lente et laborieuse » : il y a si longtemps que l'école a transformé l'enfant de 6 ans avide de savoir et d'apprendre en élève qu'il faut « pousser », séduire et menacer par les notes et les punitions ! Il faudra convaincre les enseignants, les inspecteurs et les hautes autorités, que l'image qu'ils ont de l'écolier a été « fabriquée » par l'institution scolaire elle-même.

Il est encourageant de voir naître, comme des îlots émergeant de l'océan traditionnel, des essais, des « mouvements » pédagogiques de plus en plus nombreux tendant à la réalisation d'un enseignement « sur mesure ». Parmi les plus directement intéressés à l'école, manque encore « la population », en fait, d'abord les *parents*, toujours prêts et se croyant obligés à « tout accepter de l'école ». Dans la dernière « résolution » votée au congrès, ce n'est pas par hasard que les participants ont mentionné « la population ». C'est un véritable appel.

Quand CHAQUE enfant dira-t-il « il fait beau à l'école, on apprend » ?

Quand TOUS les parents considéreront-ils l'école comme un bienfait, une aide amicale facilitant leur tâche et n'attristant jamais la vie familiale ?

Quand est-ce que CHAQUE enseignant dira : « Tous mes élèves m'intéressent ; *chaque élève*. Collaborer au développement d'un enfant c'est le plus beau des « métiers » !

Quand la classe, communauté scolaire, sera-t-elle le lieu où, de par l'attitude des adultes présents et de par l'organisation du travail, seront favorisées l'entraide, la collaboration, la camaraderie dans le travail, la fraternité ?

Le monde a tant besoin de paix.

W. Perret,

« Impartial », 15 août 1975.

XVII^e Séminaire de la SPV

Lundi 20, mardi 21, mercredi 22 octobre (matin seulement)

Des places, bien qu'en nombre très variable, sont encore disponibles dans tous les cours organisés à CRÊT-BÉRARD-Puidoux par la Société pédagogique vaudoise.

Autrefois Jadis

1. Petites mains, petits artisans, M^{me} M. Guex.

2. Chansons d'hier et d'aujourd'hui, M. C. Rochat.
3. Tournons et dansons tous ensemble, M. A. Riom.
4. Tournez rouets et fuseaux, M^{lle} D. Mussard.
5. Pierres et poteries qui parlent, M. J.-P. Gadina.
6. Enseignement pratique.

RAPPEL

— Tous les cours peuvent être considérés comme cours de perfectionnement

officiel par les participants, donnant alors droit à des conditions financières similaires.

— Les renseignements sur la matière des cours et l'organisation générale ont paru dans l'« Educateur » N° 24 du 12 septembre 1975.

— Le secrétariat général de la SPV, Allinges 20, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59, donnera volontiers tout complément d'information.

— Le dernier délai pour s'inscrire est prolongé jusqu'au 4 octobre 1975.

P. Nicod,
secrétaire général de la SPV.

Inscription au XVII^e Séminaire de la SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, téléphone (021) 27 65 59.

1. Inscription au cours N°		Titre :	
2. Interne * Externe *		3. Affiliation à la SPV :	oui * non *
		en qualité de membre *	actif * associé
4. Je paierai le montant de Fr.		au début du séminaire	
5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour le cours N°		Titre :	
6. Nom :		Prénom :	
Domicile exact : (lieu, rue et N° postal)			
N° de tél. :			
Année de brevet :		Année de naissance :	
* Biffer ce qui ne convient pas.		Signature :	

Important :

Conserver le N° 24 de l'« Educateur » avec soin : il contient toutes les indications qui vous seront nécessaires.

Retraités actuels et futurs

Trop fréquemment des retraités qui ont accepté ou sollicité un remplacement de longue durée sont déçus de s'apercevoir qu'ils ne touchent pas la totalité de leur retraite. Nous pensons leur rendre service, ainsi qu'à ceux dont l'âge de la retraite approche, en apportant quelques précisions sur ce qui attend le pensionné de l'Etat de Vaud qui exerce une activité lucrative dans la fonction publique ou dans le secteur privé.

Retraites

Deux principes sont à la base des réductions éventuelles de la pension :

— la moitié des cotisations ordinaires ayant été payée par l'assuré, il ne peut être opéré de diminution supérieure au 50 % de la retraite acquise ;

— lorsque le salaire de substitution du retraité (pension + AVS ou supplément temporaire + salaire acquis par des remplacements ou tout autre travail) dépasse le traitement que toucherait le fonctionnaire s'il n'avait pas démissionné, il y a « surassurance ». La déduction idoine est

alors opérée sur la retraite jusqu'à concurrence du 50 % précité.

Le contrôle par la Caisse de pensions des gains que peuvent valoir au retraité des périodes d'activité professionnelle à temps plein ou partiel est évidemment très difficile, sauf si l'employeur est... l'Etat de Vaud. Tel est évidemment le cas lorsque l'enseignant, sa retraite prise, effectue des remplacements. Différentes éventualités sont alors à considérer.

— L'enseignant se remplace lui-même.

C'est-à-dire que, ayant pris sa retraite, il continue à tenir sa classe en qualité de remplaçant. Le traitement ne change pas, mais la pension est réduite de moitié sans rétrocession ultérieure possible.

— Le retraité effectue un remplacement de longue durée.

Il reçoit en principe le traitement conforme à son statut antérieur. Sa pension, elle, est réduite comme indiqué précédemment.

— Le retraité fait de courts remplacements.

Qu'ils soient fréquents ou non, les

remplacements de courte durée sont rétribués selon un tarif ad hoc qui paraît chaque année dans le bulletin officiel (« Perspective »). Quant à l'incidence éventuelle sur la pension, elle est réglée après un examen attentif de chacun des cas, un décompte et une somme à rembourser en fin d'année n'étant pas à exclure.

— Le retraité n'occupe qu'un poste partiel.

En règle générale, lorsque le retraité n'assume qu'un horaire partiel, sa retraite n'est pas modifiée. Ici aussi, le cas de chacun doit être examiné en lui-même.

Supplément temporaire

Il est destiné à diminuer l'écart entre les revenus du fonctionnaire en activité et du retraité durant la période qui sépare la cessation des fonctions et le droit à une rente AVS. En conséquence, estime la Caisse de pensions, tant qu'un fonctionnaire exerce une activité normale, il n'a pas droit au supplément temporaire, même si les prolongations de service exigées ont été effectuées.

P. Nicod,

secrétaire général de la SPV.

Problèmes économiques et sociaux

Avec l'autorisation de l'auteur, nous avons jugé intéressant de reproduire dans l'« Educateur » un article de M. Emile Arlettaz, président de l'Union romande et tessinoise des sociétés de fonctionnaires cantonaux. Il nous semble en effet avoir, parmi d'autres qualités, celle de s'exprimer assez simplement sur des problèmes complexes. Nous le remercions d'autoriser la publication d'une étude qui ne manquera pas d'intéresser nombre des membres de la SPV.

J. P.

Dans un article précédant, nous avons présenté un essai d'explication globale de la crise actuelle par un développement de l'évolution historique et économique et sommes arrivés à la conclusion que les théories logiques présupposent, quelles que soient les circonstances, le maintien inconditionnel d'une certaine croissance, non pour elle-même, mais dans l'intérêt de la société.

Nous attirons, aujourd'hui, l'attention sur l'absolue nécessité, non seulement du maintien, mais de la croissance continue des forces de production par suite du déséquilibre constamment accentué avec la population inactive.

Partout en Europe, on constate une augmentation de la population âgée. Les statistiques démontrent une élévation constante de la moyenne d'espérance de vie. Les progrès de la médecine, de la science pharmaceutique et de l'hygiène, le dépistage précoce des maladies ont

puissamment contribué à cette heureuse évolution et l'on est autorisé à penser que les frontières de la longévité humaine reculeront encore. Le changement des conditions de travail, l'élévation du niveau de vie, le développement des législations et des assurances sociales sont d'autres facteurs importants de longévité¹.

Parallèlement, le mieux-être de la population laborieuse et la démocratisation des études permettent à notre jeunesse un développement, inconnu jusqu'à nos décennies, de sa formation professionnelle, culturelle ou artistique. La vulgarisation de cet enrichissement ne devrait, d'ailleurs, pas connaître de limite ; nous avons déjà parlé, dans une étude antérieure, de l'exigence que pose la justice de permettre l'accession aux plus hauts niveaux de la science et de la culture, à tous les jeunes faisant preuve de capacité, de courage et de volonté.

Cette double évolution — prolongation de la longévité humaine, formation plus poussée de notre jeunesse — a pour conséquence d'augmenter progressivement le pourcentage de la population sans activité lucrative. Par contre-coup, vraie lapalissade, le taux de la population exerçant une activité productive diminue d'autant.

« Sur la base d'un seul accroissement numérique, le poids financier que représentent les personnes du quatrième âge aura augmenté, grosso modo, de 50 % en vingt ans. Etant donné que les prix des services, hospitalisation et autres prestations auxquels les vieillards font appel augmentent fortement, la croissance numérique des ayants droit se cumule avec la croissance des coûts. La charge que la communauté des personnes actives devra supporter sera supérieure aux 50 % correspondant à la seule croissance des effectifs du quatrième âge »².

Le Conseil de l'Europe a procédé à une étude approfondie de ce problème et déposé un rapport contenant de nombreuses propositions en vue d'une augmentation de la population active permettant ainsi un plus large éventail pour la répartition des charges sociales.

Forces productives et forces non productives³

Avant d'examiner ces propositions, nous désirons situer d'autres relations sociales et économiques de notre société moderne et analyser l'interdépendance des forces productives et des forces non productives, l'accroissement de ces dernières étant tributaire de la capacité de production et même de surproduction des premières. Ainsi que l'écrit Ota Sik :

« Au cours du développement historique, la production a créé la base matérielle pour la satisfaction de tous les besoins sociaux ; à côté de la fourniture des biens de consommation qui assuraient la satisfaction directe des besoins matériels, elle a créé les fondements matériels pour toutes les activités non productives et pour la satisfaction des besoins non matériels. Les activités scientifiques, artistiques, religieuses, pédagogiques, médicales, sportives, ou autres activités non productives n'auraient pas pu se développer et n'auraient pas pu satisfaire des besoins ou des intérêts humains si la production n'avait pas assuré matériellement, grâce à son surproduit, l'activité de ces hommes et fourni matériellement tous les instruments et bâtiments indispensables, etc.

» (...) C'est seulement à un très haut niveau de consommation matérielle, où non seulement des couches ou des classes privilégiées, mais la majorité de la société commencent à développer, sur la base d'une large consommation matérielle, des besoins non matériels et à exiger leur satisfaction, que l'activité non productive élargie peut commencer à croître relativement et à être assurée par la production »⁴.

Or, pour réaliser cet objectif ou le maintien s'il est acquis, l'obligation est constante d'augmenter le potentiel des forces productives. On y concourra par la création d'un environnement plus humain, souhaitable en soi, qui tendrait à augmenter la productivité par personne. Il s'avère également indispensable d'accroître la population active, ce qui, à première vue, peut paraître irraisonné, en période dite de récession. Qu'on nous permette de nous étonner ici des mesures restrictives dans la politique d'engagement de personnel conjuguées à des velléités de blocage des salaires et qui sont contraires aux intérêts économiques et sociaux de ce temps. Ces intentions, certes louables, parce que dictées par un souci de compression des dépenses, diminuent la consommation des biens matériels et non matériels, freinent ainsi l'expansion de la personnalité humaine et portent atteinte à l'élévation du niveau de la société, car

« (...) ce qui caractérise la société moderne, c'est non seulement la lutte pour dépasser l'aliénation économique des travailleurs productifs, pour leur émancipation sociale et politique, mais aussi de plus en plus la lutte pour renforcer la position des non-producteurs dans le système productif, pour intensifier leur influence dans les organismes politiques »⁵.

Mesures à envisager

Nous sommes présentement confrontés à deux impératifs :

- maintenir inconditionnellement et même augmenter les forces productives ;
- accroître la population active en fonction de l'évolution démographique.

Si donc, sous l'effet d'événements conjoncturels défavorables, les forces productives connaissent une réduction de leur activité, les gouvernements doivent alors prendre les mesures législatives adéquates et, au besoin, assurer la relance.

Pour réaliser ce second postulat dont la relation étroite avec le premier ne saurait échapper, le Conseil de l'Europe présente plusieurs suggestions ; nous en retenons les principales :

- développer les emplois à temps partiel, en particulier pour les personnes âgées désireuses de travailler, les jeunes gens qui n'ont pas encore achevé leur formation, les femmes dont les enfants ne sont plus en bas âge. Ces personnes devraient disposer d'horaires souples ;

- recycler les femmes qui n'ont plus charge d'enfants ;

- concevoir un système de retraites flexibles à partir de 60 ans ou un système fondé sur la diminution prévisible du travail ;

- varier l'âge de la retraite selon les différentes activités en se fondant notamment sur le caractère plus ou moins pénible du travail ;

- veiller à ce que le système d'imposition ne décourage pas les personnes

qui manifestent le désir d'exercer une activité rémunératrice ;

— répartir plus équitablement les coûts croissants de la protection sociale et médicale en particulier par le moyen d'une fiscalité plus juste (dégrèvements des petits revenus et majoration des personnes aisées, exonération de l'épargne jusqu'à un certain montant, etc.).

Diverses réalisations, telles que la création de cliniques gériatriques pour soins ambulatoires, un développement des soins à domicile et de la médecine préventive pourraient diminuer les coûts de la protection sociale et médicale.

Un tel programme mériterait d'autres et plus amples développements. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Son application rendrait supportables les charges sociales de la population active par une utilisation rationnelle de **toutes** les forces productives. Simultanément, un encouragement accru à la recherche, la création de moyens nouveaux de divulgation des connaissances culturelles et artistiques contribueraient au développement des forces non productives, facteur essentiel d'une élévation du niveau spirituel et matériel de notre population.

Emile Arlettaz.

1 Quelques éléments de notre article sont extraits de *BZ journal des fonctionnaires fédéraux*, mai 1975, No 10.

2 24 heures, 24 janvier 1975, article intitulé : Vieillesse de la population, Vers des tensions politiques, sig. Paul Keller

3 Forces productives : Secteurs primaire (agriculture et mines) et secondaire (industrie, artisanat, etc.) de production.

Forces non productives : Secteur tertiaire : prestations de service.

Il n'est pas important, dans le cadre de cette étude, de constater que le secteur tertiaire soit considéré comme un secteur non productif. Par contre, ce qui importe surtout c'est la constatation que ce secteur augmente très rapidement dans les pays industriels développés et englobe déjà plus de la moitié de toute la population active.

4 Ota Sik : *La troisième voie*. Editions Gallimard 1974.

Ota Sik, économiste de notoriété mondiale, est aujourd'hui professeur à l'Université de Saint-Gall.

5 Ibid.

Bibliothèque circulante des classes supérieures

Communiqué : La Bibliothèque circulante des classes supérieures du canton de Vaud met à la disposition de ses membres, des collections de 30 ouvrages de lecture, en œuvres complètes ou en extraits. La classe dispose de ces œuvres pendant environ 3 mois et reçoit 3 envois par année.

Pour être membre, il suffit de s'acquitter de la cotisation de Fr. 10.— par an, somme qui couvre les frais d'administration et les ports. Le retour des envois à

la bibliothèque est gratuit pour les membres.

Les membres s'engagent :

1. à respecter les délais ;
2. à faire soigner les collections, il est interdit d'y faire des inscriptions ;
3. à recouvrer les brochures qui ne le seraient pas.

Pour la commande, au moyen du bulletin ci-dessous, vous indiquerez pour chaque période 3 œuvres dans l'ordre de

préférence. Ces trois possibilités permettent au bibliothécaire de vous servir. Pour 1975-76 les trois envois auront lieu en septembre, janvier et avril.

BULLETIN DE COMMANDE

Classe sup. de :

Adresse :

N° postal :

Tenue par M. (M^{me}) :

Tél. :

Désire recevoir les œuvres suivantes :

En septembre :

- 1.
- ou 2.
- ou 3.

En janvier :

- 1.
- ou 2.
- ou 3.

En avril :

- 1.
- ou 2.
- ou 3.

Signature :

Ce bulletin est à retourner au plus tôt à la Bibliothèque circulante des classes supérieures, Collège St. Roch, 1004 Lausanne.

Michel Besençon.

Liste des œuvres à disposition

- 099 Anouilh : Le Voyageur sans Bagages
- 100 Balzac : Eugénie Grandet
- 101 Balzac : Le Père Goriot
- 110 Beaumarchais : Le Barbier de Séville
- 120 Bernardin de St-Pierre : Paul et Virginie
130. Camus : La Peste
- 131 Cesbron : Notre Prison est un Royaume
- 140 Chateaubriand : Mémoires d'outre-tombe
- 141 Chateaubriand : Atala
- 150 Colette : Pages choisies
- 160 Corneille : Le Cid

- 161 Corneille : Horace
- 162 Corneille : Polyeucte
- 170 Daudet : Lettres de mon Moulin
- 171 Daudet : Le Petit Chose
- 180 Divers : Contes du Moyen Age
- 181 Divers : La Farce de Maître Pathelin
- 182 Divers : Le Roman de Renart
183. Doyle : Son dernier Coup d'archet
- 190 Duhamel : Pages choisies
- 195 Durrel : Féeries dans l'Isle
- 200 Flaubert : Les Contes
- 210 Fournier : Le Grand Maunès
- 220 France : Nos Enfants
- 230 Gautier : Pages choisies
- 240 Hemingway : le Vieil Homme et la Mer
- 250 Hugo : Les Misérables 1.
- 251 Hugo : Les Misérables 2.
- 260 Jotterand : Textes d'Education morale
- 270 Keller : L'Habit fait le Moine
- 280 Kessel : Le Lion
- 290 La Bruyère : Les Caractères
- 291 Landry : Davel
- 300 Lamartine : Graziella
- 310 Martin du Gard : Les Thibault 1.
- 311 Martin du Gard : Les Thibault 2.
- 320 Maupassant : Contes
- 321 Maupassant : Croquis de Normandie
- 330 Mérimée : Colomba
- 340 Molière : L'Avare
- 341 Molière : Le Bourgeois Gentilhomme
- 342 Molière : Le Malade imaginaire

- 343 Molière : Les précieuses Ridicules
- 344 Molière : Les Femmes savantes
- 350 Monnier : Causeries et Nouvelles
- 360 OSLJ : Edison
- 361 OSLJ : Léopold Robert
- 362 OSLJ : Magellan
- 369 Pagnol : La Gloire de mon père
- 370 Pergaud : Histoires de bêtes
- 372 Peyré : La Croix du Sud
- 380 Racine : Andromaque
- 381 Racine : Athalie
- 382 Racine : Esther
- 390 Rabelais : Pantagruel
- 400 Ramuz : Morceaux choisis
- 401 Ramuz : Derborence
- 402 Ramuz : Farinet
- 405 Renard : Poil de Carotte
- 407 G. de Reynold : Cités et Pays suisses
- 410 Rod : Scènes de la vie suisse
- 420 Rolland : Jean-Christophe
- 430 Romains : Le Docteur Knock
- 440 Rousseau : Les Rêveries
- 441 Rousseau : Les Confessions
- 450 St-Exupéry : Pages choisies
- 451 St-Exupéry : Courrier Sud
- 460 Sand : La Mare au Diable
- 470 Sophocle : Antigone
- 480 Vigny : Lorette ou le Cachet rouge
- 481 Vigny : Servitudes et Grandeurs militaires
- 490 Voltaire : Contes
- 491 Voltaire : Zadig
- 500 Widmer : Le Grand Siècle
- 510 Zola : Germinal

Nouveaux collègues brevetés en 1975

Instituteurs/Institutrices

Ecole normale de Lausanne

Classe 4 A

MM. André Jan, Jacques Nicolas, Olivier Oberli, Serge Pavillard, Olivier Roux, Jacques Schneider. M^{lles} Thérèse Bâni, Jocelyne Clément, Jasmine Fontaine, Anne Susette Jaton, Jeanine Martin, Marinette Mouquin, Sylvette Perreten, Brigitte Pingoud, Sylvia Poroli, Micheline Richoz, Fernande Rieder, Jeanine Rognon.

Classe 4 B

MM. Philippe Bossard, Jean-Luc Decrausaz, Yves Mégroz, Jean-Daniel Nicole, André Nixlès, Christian Rapin, Jean-François Thuillard, Marcel Viotti, M^{lles} Danielle Chenaux, Ruth Cohen, Janine Desmeules, Isabelle Fleury, Myriam Gaille, Christine Gasser, Eliane Martin, Marie-Thérèse Mösching, Ursula Moser, Corinne Rolaz, Nicole Ulmann, Francine Voruz, Mary-Claude Zuber.

Classe 4 C

MM. Denis Baeriswil, Pierre-Alain Brechbühl, Pierre-Alain Chevallaz, Laurent Cornu, René Mattenberger. M^{lles} Brigitte Bruno, Christiane Cornu, Christiane Déglise, M^{me} Monique Studer-Dubois, M^{lles} Christine Freiholz, Françoise von Känel, Anne-Lise Martin, Arlette Matthey, Françoise Pasche, Marianne Pollen, Françoise Rochat, Corinne Weber.

Classe 4 D

MM. Serge Goy, Jean-Marc Haeberli, Roger Mäder, Philippe Mercier, Denis Michaud. M^{lles} Nicole Berger, Catherine Cuendet, Huguette Desponds, Laurence Dubrit, Francine Furbringer, Jocelyne Guidoux, Brigitte Léchaire, Ruth Martin, Odile Parreaux, Jacqueline Pittet, Jocelyne Schlup, Thérèse Stettler, Patricia Sunier, Huguette Vesin.

Classes de formation pédagogique de Lausanne

Aeschlimann-Borloz Jeanine, Amstein Monique, Bachmann Michel, Barras Ma-

ria-Gratia, Baudois Jocelyne, Beglinger Catherine, Berlie Jean, Bolomey Anne-Lise, Bovard Monique, Burnier Françoise, Cagli Jean-Daniel, Candaux Olivier, Carrard Danielle, Chevalley Sonia, Christan Alain, Christin Chantal, Clerc Marianne, Clerc Nicole, Cloux Brigitte, Debenest-Chevalley Violette, Debétaz Alain, Delbrassine Marc, Dendraz Claudine, Devins Guy, Dumartheray Daniel, Egolf Barbara, Ferro Guy, Fornerod Pierre, Giroud-Vuichard Françoise, Gollay Danielle, Hediguer Catherine, Huber Ariane, Isoz Myriam, Lebet Corinne, Leconte Olivier, Levy Claude, Lob Béatrice, Loup Colette, Martinetti Sylvia, Meige Nicole, Meylan Jean-Daniel, Montandon Sylvie, Morex Chantal, Perret-Rey Josée, Petiot Pierre-François, Pezzi Roland, Porret-Schaublin Nadine, Prod'homme Elisabeth, Reguin Christiane, Rey Olivier, Reymond Christian, Rieder-Govaert Michèle, Rochat Dominique, Rochat Jean-Luc, Rochat Monique, Rohrbach-Cart Anne-Claude, Rosset Gilles, Rosset Martine, Ruffieux Christian, Santschi Yannick, Schneider-Flückiger Nicole, Schumacher Martha, Senn Frédéric, Siegenthaler Carmen, Siegrist Anne, Stalder Patrick, Stauffacher-Pochon Marie-Hélène, Testaz Suzanne, Tétaz-Christinet Ancilla, Thomas-Traber Claudia, Tombez Suzanne, Trolliet Daniel, Vallon Christine, Virchaux Isabelle, Volet Michèle, Waldis Catherine, Walker Alain, Wirthner Martine, Zuber Monique.

Ecole normale d'Yverdon

Classe 4 P 1

Amstutz Jean-Luc, Beney Nicole, Berney Georges-Henri, Berney Nadine, Conod Gérard, Cuttelod Jean-Daniel, Favre Patricia, Gaberell Jean-Michel, Hertig Jacky, Micco Henri, Montandon Sylvie, Perrin Philippe, Portmann Marie-José, Vessaz Jean-Michel.

Classe 4 P 2

Baruchet Narcisse, Bottlang Guido, Challandes Jean-Daniel, Cuany Cosette, Dumathioz Fabienne, Frei Anne, Gander Marianne, Grin Colette, Maillefer Jean-Luc, Martin Anne-Lise, Nicolier Arlette, Pasche Rémy, Payot Thierry, Plumettaz Marie-Hélène, Rochat Gilbert, Stämpfli Dorothée.

Ecole normale de Montreux

Antille Christian, Binder Jacques, Bovey Claude, Cherbuin Claude, Chevalley André, Dind Michel, Dumuse Bertran, Geissberger Jean-Pierre, Ghiringhelli Gianni, Gudet Philippe, Jost Pierre-Henri, Klaus Bernard, Robert Philippe, Schaerer Eric, Baudat Huguette, Blank Francine, Chabloz Marie-Claire, Chaney

Ariane, Claivaz Martine, Gfeller Nicole, Gret Catherine, Gut Evelyne, Hanselmann Bernadette, Hubert Mireille, Jobin Véronique, Leyvraz Martine, Morier Marie-Noëlle, Mösching Janine, Mottier Geneviève, Neyroud Laurance, Rapin Anne, Ray Christine, De Regis Marlène, Rosset Gladys, Rubath Marie-Claire, Ruchet Marie-Claude, Yersin Danielle.

Maitresses enfantines

Ecole normale de Lausanne

Auer Fabienne, Bovet Claire-Danièle, Cortesey Nicole, Cusinay Michèle, Dätwyler Corinne, Dell'Ava Monique, Guignard Sylvie, Haeberli Marianne, Lenoir Marie-Claude, Matringe Catherine, Minghina Christine, Morerod Michèle, Neyroud Christine, Nidecker Catherine, Ramoni Marlyse, Tabord Claudine, Varidel Evelyne.

Classes de formation pédagogique de Lausanne

Ballif Josiane, Burnand-Guignon Laure-Anne, Chapuis Muriel, Chatelain Simone, Decollogny Anne-Françoise, Dubey-Vincent Dominique, Fatton Marie-Françoise, Gloor Claire-Lise, Nicod Françoise, Pahud Isabelle, Raymond Eliane, Roch Simone, Savary Arielle, Thelin Olivia, Zbinden-Milliet Perrette.

Ecole normale d'Yverdon

Bavaud Marguerite, Buttet Elisabeth, Forestier Damaris, Gillieron Marianne, Heiniger Claudette, Marrhalier Marie-Claire, Martinet Line, Mermoud Christine, Mingard Nicole, Nicolas Maryvonne, Pahud Sylvestre, Perrenoud Yvonne, Piguet Marianne, Pittet Mary-Claude, Turuvanni Isabelle.

Maitresses de travaux à l'aiguille

Ecole normale de Lausanne

Maitresses de travaux à l'aiguille : Baux Chantal, Bornand Esther, De La Harpe Madeline, Laurent Ginette, Massonnet Jane-Mary, Miéville Janine, Mombelli Anita, Rapin Anne-Lise, Vietti Sylviane, Visinand Christiane.

Maitresses d'économie familiale

Egger Paulette, Gross-Dorier Claire, Regamey Françoise, Raymond Isabelle.

Classes de développement

Lors de la cérémonie de promotion de l'Ecole normale de Lausanne, il a été remis à divers instituteurs et institutrices parvenus au terme de leur formation complémentaire leur brevet pour l'enseignement dans les classes de développement.

Bally Olivier, Cavat-Mlineric Georgette, Jacques-Külling Christiane, Pinget Marcelle.

Enseignement spécialisé

Le Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé a, lui aussi, remis leurs brevets à une volée d'enseignants.

Amiguet Françoise, Belhardj Anelyse, Berthoud Jocelyne, Bertogliati Gisèle, Brossy Liliane, Bujard Lorette, Cavin Monique, Constantin Marie-Françoise, Desilvestri Jacqueline, Dubey Gisèle, Falconnier Françoise, Keller Monique, Lugon Jocelyne, Lehuumeroz Rose-Marie, Meylan Anne-Marie, Pasche Anne-Marie, Rieder Suzanne, Salis Magdalena, Samouiller Marie-Pierre, Sumi Georges-André, Tchory Marie-Noëlle, Wagnières Josiane, Devillers Marie.

A tous les nouveaux brevetés, le comité cantonal souhaite la bienvenue dans le corps enseignant primaire. Il espère que la profession qu'ils ont choisie leur donnera toutes les satisfactions qu'ils attendent. Il se réjouit de les compter bientôt parmi les membres de notre grande association.

Il adresse des vœux particuliers à ceux de nos collègues qui ont délibérément voulu se spécialiser pour enseigner dans les classes de développement ou de l'enseignement spécialisé, dans un monde qui demande tout spécialement dévouement et patience à côté de solides connaissances pédagogiques.

J. Probst-Kammermann.

Collègues vaudois

Si vous désirez passer votre brevet de travaux manuels au printemps 1976, annoncez-vous auprès de : Claudine Shafroth, Maison-Rouge 4, 1400 Yverdon.

Ceci afin que la demande de cession d'examen et l'inscription en soient facilitées.

Délai : 7 octobre 1975.

Cours AVEPS

Programme hiver 1975-1976

<i>Cours</i>	<i>Lieu et date</i>	<i>Directeur du cours</i> <i>Organisateur</i>
1. Hockey sur glace	Tournoi AVEPS	B. Gueissaz
2. Hockey sur glace	Matches de l'équipe AVEPS. Novembre-mars	F. Montangero
3. Ski, 1^{re} neige	Mise en condition Bretaye, décembre 1975	J. Montangero
4. Ski compétition	Coupe AVEPS-OEPJ (pour les maîtres) Ski nordique : Ski alpin :	P.-A. Reymond P. Rheiner
5. Curling + ski de fond	Château-d'Œx Janvier-février	A. Bachmann
6. Rappel : Ski dans le cadre des cours de perfectionnement	Les Diablerets Cours pour les non-spécialistes	P. Blanchet
7. Rappel : Ski J+S	Cours de formation + répétition. Voir le programme de l'Office cantonal J+S	Office cantonal J+S Rue de la Barre
8. Ski : station	St-Moritz 4-10 avril 1976	B. Gueissaz
9. Ski : station	Zermatt 5-10 avril 1976	P.-A. Bichsel
10. Ski station + haute montagne	Val-d'Isère	J.-P. Paquier
11. Haute route	Avril (en préparation)	M. Bersier

Important

L'annonce détaillée des cours paraîtra dans « Contact AVEPS » - « Education physique » - « Bulletin SVMS » - « Educateur ».

Assurance possible auprès des directeurs des cours de ski. S'annoncer au plus tard 3 jours avant le cours.

L'AVEPS ne prend plus à sa charge le remboursement des frais de voyage (c'était le cas pour certains cours !).

Genève

800 aujourd'hui, 1000 demain... grâce à vous

On ne cesse de le répéter : les temps deviennent difficiles, le chômage nous guette, les crédits diminuent !

Il est donc nécessaire, plus que jamais, que les enseignants « resserrent les rangs » et s'organisent en une association forte et efficace. Seule la participation de chacun permettra de sauvegarder les avantages acquis et d'améliorer encore nos conditions de travail :

— nous ne pouvons nous satisfaire de classes de 28 ou 30 élèves ;

— nous ne pouvons accepter que notre formation continue soit remise en question pour des problèmes budgétaires ;

— nous ne pouvons envisager des enseignants « sans classe ».

Mais trop de collègues ne sont pas encore affiliés à la SPG. Aussi le comité vous lance-t-il un pressant appel pour que vous les contactiez, pour que vous leur présentiez le travail de notre association, pour que vous les ameniez, par souci de solidarité, à devenir membres de la SPG.

Nous sommes aujourd'hui 800. Grâce à vous, demain, nous pourrions être 1000 !

Voici quelques détails pratiques :

1. Une affiche « SPG, participez, adhérez » sera prochainement placardée dans toutes les salles des maîtres.

2. Des bulletins d'adhésion sont à votre disposition auprès du correspondant de bâtiment ou du maître principal.

3. Peuvent être membres de la SPG : les maîtresses enfantines, les instituteurs et institutrices, les maîtres de disciplines spéciales (chant, gym, rythmique, dessin, travaux manuels, travaux à l'aiguille).

4. Les cotisations s'élèvent à Fr. 100.— (Fr. 150.— pour les couples, Fr. 40.— pour les personnes en congé).

5. Une séance d'information pour les nouveaux brevetés aura lieu le mercredi 1^{er} octobre à 17 h. 15, à la brasserie Feldschlösschen, 43, route des Jeunes.

6. Si vous envoyez à SPG, 12, route St-Jean, 1203 Genève, la liste des enseignants de votre bâtiment, nous vous la retournerons dans les plus brefs délais après y avoir indiqué les personnes déjà membres de notre association.

Le comité vous remercie vivement de votre collaboration.

P. Dunner.

Rédactrice de la rubrique vaudoise : M^{me} Josée Probst, route de Vevey, 35, 1009 PULLY. Tél. (021) 28 54 65.

Conférence de presse

En juin dernier, le CC SPN a tenu une conférence de presse dans laquelle il a surtout été question de crise économique et de ses effets néfastes sur l'école.

Le président G. Bouquet a rappelé qu'un vent de folie s'est mis à souffler ; plusieurs mesures ont été prises :

1. Augmentation de l'effectif des classes dont quelques effets sont aujourd'hui connus : suppression d'un certain nombre de postes, d'où la mise sur la touche d'une quarantaine de normaliens. Chômage « technique » pour des forces jeunes et nouvelles au moment même où nombreux sont des aînés qui souhaitent vivement laisser leur place et bénéficier de la retraite un peu plus tôt.

2. Nominations particulières. Des collègues normalement titrés sont « enga-

gés » pour une année avec un temps d'essai de 3 mois. L'enseignant ne jouit donc plus actuellement de la garantie, de la sécurité de l'emploi.

3. Sentiment d'un grand malaise. L'enseignant peut penser (et il ne peut pas faire autrement) que l'on veut lui faire payer « ses privilèges » dont personne ne parlait il y a quelques temps encore... et pour cause !

4. Pour coiffer le tout, le parti libéral s'empare de fautes professionnelles et publie certains pavés qui nous laissent un sentiment amer. Les auteurs de ces articles ne sont pas loin de mettre tous les enseignants dans le même sac.

Ces faits malheureux sont infiniment regrettables car en fin de compte ceux qui paieront ce sont les enfants, nos enfants.

En bref...

Le 11 septembre, les présidents des différentes associations ont été convoqués par M. Jeanneret, chef du DIP.

Lors de cette entrevue, le président de la SPN a soulevé :

— la question de l'information du DIP aux associations ;

— le problème de la responsabilité des autorités face à la politique d'information du grand public ;

— la question de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Groupe de coordination maths modernes.

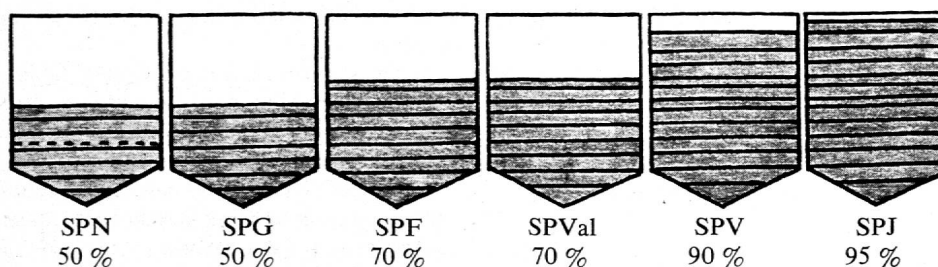
Notre collègue J. Wetzler remplacera Y. Rollier que nous remercions vivement pour toute la peine qu'elle s'est donnée au sein de cette équipe de travail.

Contrat collectif d'assurances. Nous avons reçu ce document qui a donc été accepté par l'Helvétia.

J.-P. M.

District de Neuchâtel, section en avant

Réuni à Genève les 6 et 7 septembre 1975, le comité central SPR s'est préoccupé, entre autres, de la propagande, c'est-à-dire du recrutement.



Ces taux représentent les diverses situations cantonales. Nous ne sommes affiliés que dans une proportion modeste. Avec nos collègues de la VPOD, nous arrivons à ce 50 % bien helvétique. En d'autres termes, la MOITIÉ du corps enseignant primaire, préprofessionnel et des maîtres spéciaux de notre canton n'est pas encore sensibilisée, n'est pas encore au courant des activités de notre association...

La moitié de nos collègues ! Que de personnalités, de qualités professionnelles, que de contacts humains et sympathiques, que de moments enrichissants n'avons-nous pas connus. Le moment est venu de remédier à cette situation. La lecture de ces chiffres ne peut nous laisser indifférents. 95 pour cent de nos collègues jurassiens, 90 % de Vaudois... Il y a dans chaque canton des irréductibles, des insaisissables, des égoïstes aussi qui reconnaissent volontiers que leur désin-

téressement vis-à-vis des associations n'est pas sans rapport avec le paiement des cotisations (!) ou le temps « que ça prend »... Il est impensable toutefois que la moitié de nos collègues appartienne à cette catégorie. Nous devons renseigner, encourager, convaincre.

Renseigner...

La SPN compte environ 350 membres dont 115 dans notre district. Les assemblées générales ne pouvant être multipliées, les informations essentielles vous parviennent par le canal de l'« Educateur ». Les rubriques du comité central pourraient être découpées de notre journal, réunies en une sorte de dossier de documentation, d'actualité, destiné à renseigner nos collègues sur les multiples activités de notre association. La création récente de la commission financière nous permet de confier à ces « spécialistes » toutes les questions matérielles concer-

nant nos traitements, l'indexation ou la non-indexation de ces derniers (!), la caisse de pension, l'âge de la retraite... La commission pédagogique se charge de travaux spécifiquement en rapport avec l'enseignement, les programmes, met au point les diverses enquêtes pédagogiques. Les comités de section au nombre de six assurent la liaison entre le CC et les sections. Ils ne peuvent pas tout savoir, tout prévoir, tout entreprendre. Ils ne sont rien sans membres ACTIFS.

Encourager...

Il est évident que les parents ne se manifestent que rarement lorsque leur enfant se comporte bien en classe. Au premier grain de sable, l'alarme est donnée.

N'en est-il pas de même pour nous, tout ne va-t-il pas bien dans le meilleur des mondes ? Comme le disait Fernand, mieux vaut être riche et en bonne santé que pauvre et malade.

Il vaut mieux être solidaire, associé, membre d'une association ou d'une autre. Ne pas rester solitaire et trop individualiste. La SPN compte dans ses rangs de fortes personnalités, la plupart des membres actifs de l'association « concurrente » ont été à l'école de la SPN, même son président actuel qui fut président central de la SPN. L'association n'est pas contraignante mais permet au contraire de s'extérioriser, de connaître d'autres collègues, de comparer, de confronter, d'expérimenter, d'essayer de se renouveler...

Convaincre...

Au moment où l'Ecole romande se crée peu à peu même si certains aspects du cantonalisme subsistent ou renaissent, la SPR qui réunit toutes les SP cantonales et compte environ 6000 membres est le seul répondant à nos autorités dans les affaires romandes. La consultation se fait au niveau le plus élevé, les échanges d'idées, de conception, les comparaisons d'un canton à l'autre s'établissent de plus en plus fréquemment. Il est essentiel, vital même, que les enseignants aient la même attitude. La SPN est membre de la SPR et, dans la plupart des cantons romands, on ne peut être membre individuel de l'association faîtière. Nous sommes presque tous en recyclage, avec plus ou moins d'enthousiasme. Mais l'enthousiasme doit nous amener à trouver de nouveaux membres.

Pratiquement...

Le comité vous propose une campagne d'automne de recrutement.

$1 + 1 = 10$.

En effet, si chaque membre de la SPN parvient à convaincre un collègue de se

joindre à nous, nous serons deux fois plus nombreux mais dix fois plus unis. Vous connaissez certainement un collègue indécis, mal renseigné, isolé, issu récemment de l'Ecole normale. Les quelques lignes ci-dessus pourraient vous servir de base (2) pour une discussion fructueuse aboutissant à une inscription... Nous décrétons ouverte cette chasse pacifique aux nouveaux membres... Ne prenez pas dans vos viseurs nos collègues Françoise Béguin, Françoise Pellaton, Jean-François Pellaton, Vincent Massard et Anne-Françoise Massard. Ils sont déjà chasseurs !

Rallye 1975

Lentement mais sûrement, le calme se rétablit. Le vrombissement des moteurs le hurlement des soupapes affolées, les grincements dentaires et sinistres des boîtes à vitesses maltraitées, les crissemments des gommages ceinturées d'acier s'estompent par monts et par vaux...

Chacun a retrouvé son fauteuil de télé ou de ciné, la vie de tous les jours a repris. Toute fébrilité a disparu, les cartes

sont repliées, les chronos remis à zéro, les coupes scintillantes replacées dans leurs armoires vitrées après avoir été soigneusement astiquées, les encyclopédies rangées amoureusement sur leur rayon...

Tous se sont dispersés, se riant de ceux qui avaient oublié de s'inscrire, de ceux qui avaient « quelque chose » justement ce samedi-là, qui avaient craint le mauvais temps assez « potable » après tout, de ceux qui avaient voulu économiser quelques litres d'essence ou quelques millimètres de profil...

Le parcours a séduit chacun. Tous les problèmes ont été résolus. Toutes les difficultés surmontées avec une facilité désarmante. Il n'y a pas eu d'incident ni d'accident à déplorer. Aucune bielle ne s'est mise sur orbite martienne ou vénusienne. Il n'y a pas eu de rentrées tardives, ni « éthyliées ». Pas de remontrances outrées. Le classement n'a été l'objet d'aucune critique. Il n'y a pas eu de participants...

P.-S. Le rallye est prêt sur le papier. Il vous suffit de nous faire savoir quand nous pourrions donner le départ dans la nature... Au nom du comité,

J.-P. Buri.

Val-de-Travers

Quelques semaines avant les vacances d'été a eu lieu l'assemblée générale de cette section qui groupe une cinquantaine de membres.

Voici le rapport de son président P. Liebe.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'aimerais tout d'abord vous prier de bien vouloir excuser la date tardive que nous avons choisie pour vous proposer ce rapport. Les impératifs du comité central, nous ont obligé à reculer l'assemblée d'aujourd'hui. S'il nous a fallu tarder pour faire le point de l'année écoulée, j'espère que nous n'en aurons que plus de recul pour examiner cette année 1974 riche en événements importants. A l'instar de notre collègue Maspéro de la SPR, je crois que nous pourrions aussi penser que si chaque année est cruciale pour notre société, celle passée l'a aussi été pour la section.

Le vent qui a soufflé dans les voiles de la société l'année dernière n'a fort heureusement que peu affecté notre section. Nous devons cependant regretter le départ de M^{me} Porret, de M^{lle} Jampen et de Marcel Cornuz. M^{me} Montandon quant à elle nous a fait part de sa mise à la retraite le 20 mars 1975. M^{lle} Coulet est partie sous d'autres cieux plus clé-

ments puisqu'elle s'est installée au canton de Fribourg ; nous profitons de cette occasion pour la remercier encore de la part qu'elle avait bien voulu prendre à notre travail, en acceptant de nous représenter à la commission pédagogique.

Mais, fort heureusement, notre section a pu garder le vent en poupe grâce à l'appui qu'elle a reçu de la part de nos collègues Pierre Aeschlimann, M^{me} Eckert, Claude Tharin, Roger Perrenoud, M^{me} Jaquet Trudy qui nous ont rejoints. Nous espérons qu'ils trouveront au sein de notre section une complète compréhension et un esprit collégial sympathique.

D'autres collègues nous ont fait part de leur désir de quitter la VPOD. Nous les remercions de la confiance qu'ils ont ainsi témoigné à l'égard de la société.

Un triste devoir m'échoit : celui de saluer la mémoire de notre cher collègue Jean-Michel Clerc trop tôt repris à l'affection des siens et à l'amitié de ses collègues qui avaient su apprécier en lui un collègue dévoué agréable et tout acquis à la cause de l'enseignement. Je vous propose de saluer sa mémoire en vous levant et en respectant sa mémoire par un instant de silence...

Puisque nous sommes dans l'inventaire de la section, j'aimerais remercier G. Jatton d'avoir accepté pour cette dernière

année le rôle de vérificateur des comptes.

En relisant le rapport de l'année dernière, je trouve la phrase suivante : « Lors d'un dernier comité, nous avons envisagé une réunion des correspondants de collèges, souhaitant par-là contacter plus directement chacun d'entre vous. » Dans cette optique, nous avons pris la liberté de convoquer vos représentants les 25.4.74, 26.9.74, 29.11.74, 30.1.75, nous avons pu y apprécier les échanges fructueux qui s'y sont faits, et surtout les idées neuves que nos collègues n'ont pas manqué, de la part de leurs collègues de collèges, de nous faire parvenir.

La formule me semble satisfaisante, mais nous ne pouvons que regretter que certaines communes ne sont que mal ou pas représentées. Le travail que nous faisons dans ces comités élargis par la diversité des opinions représentées pourrait être le forum de la section ; nous pensons qu'il n'est peut-être pas nécessaire de réunir toute la section pour des tours d'horizon. Nous savons comme chacun d'entre vous est occupé. Mais par vos correspondants vous pouvez garder le contact avec le comité et de là avec le comité central. Merci tout particulièrement aux fidèles de nos réunions de correspondants.

La section a eu le plaisir durant l'année écoulée de vous convier à une fondue dans l'ambiance chaude et sympathique du chalet du Club jurassien aux Ruillères sur Couvet. Comme toujours nous avons eu beaucoup de plaisir, à la veille des vacances, à pouvoir librement nous retrouver et pouvoir discuter des préoccupations des uns et des autres. Le 23 octobre, nous vous avons invités à visiter la station d'épuration des eaux usées de Boveresse. Nous avons pu y suivre M. Mauler, ingénieur. Nous ne pouvons ici que regretter le peu de collègues présents, car les explications et les détails apportés étaient précieux. Le 6 décembre, selon son habitude, M. Jeanneret nous fit le présent d'un concert merveilleux. Nous le savions habile violoniste, sa modestie souffrirait que j'utilise le mot de virtuose, mais nous ne le connaissions pas comme homme-orchestre. Son dia-

logue avec le disque nous a fort convaincus grâce à la parfaite musicalité de l'interprète et à sa très haute préparation. Le 8 février, nous nous retrouvions bottés et casqués pour la visite de la mine d'asphalte. Les explications de M. Stempert, chef mineur, ont, je crois, intéressé chacun.

Notre activité ainsi décrite vous paraîtra certainement modeste et nous nous en excusons. Mais les préoccupations journalières ne nous ont pas permis de consacrer les temps nécessaires à plus de « présence » de la section. D'autre part, nous souhaiterions avoir votre avis, par les correspondants, sur l'activité à envisager au sein de la section. Personnellement, il me semble que suite à l'orientation syndicale de la SPN, il serait souhaitable de faire le point et d'envisager ce que représente pour la section cette nouvelle option. Je sais que par la discussion pro-

che des statuts de la SEN, nous aurons le loisir d'envisager ces problèmes. Je compte sur la participation effective de chacun pour étudier avec toute l'attention nécessaire ce document qui engagera l'avenir de la société.

Face aux conditions de vie actuelles, il me semble que notre solidarité corporative doit être indéfectible et nous souhaitons que notre bateau saura affronter tempêtes et coups de vents sans trop frémir.

Veuillez agréer, chers collègues, mes remerciements pour votre compréhension, votre bonhomme indulgence et votre confiance. »

J. P. M.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Jean-Pierre MISCHLER, rue du Château, 2114 Fleurier. Tél. (038) 61 30 87.

Jura

Le système

Il y a quelques années, un magasin à succursales multiples demandait des apprenties vendeuses. Exigence : avoir suivi l'école secondaire. Avouez que, pour entasser des boîtes de conserves ou s'asseoir derrière une caisse qui rend automatiquement la monnaie, cette condition était pour le moins ridicule.

Régulièrement, à l'époque des examens d'admission à l'école secondaire, on peut lire dans la presse cette annonce : « Votre enfant a réussi l'examen : bravo ! Offrez-lui un vélo. » Je sais que pas mal de parents tombent dans ce piège. Et puis il y a encore tous ceux, inconnus, qui récompensent généreusement, trop généreusement, les lauréats (j'allais écrire : les héros).

Tous les pédagogues ou presque sont d'accord pour condamner de tels agissements.

Et pourtant...

Ils sont nombreux ceux qui entretiennent le système. Il y a ceux qui donnent des leçons aussi particulières que discrètes aux enfants de 4^e année. Il y a les maîtres qui préparent systématiquement leurs élèves pour l'examen.

Je comprends qu'il est très difficile pour les titulaires des classes de 4^e année de résister à la pression des parents qui réclament une préparation, aux commissions scolaires et à l'opinion publique qui jugent ces maîtres et maîtresses en fonction du pourcentage d'échecs à l'exa-

men, à certains collègues secondaires qui réclament des élèves plus avancés.

Pourtant, je crois me souvenir qu'il existe des recommandations officielles

blâmant de telles pratiques.

En organisant des cours à l'intention des maîtres de 4^e, même le très officiel Centre de perfectionnement entre dans le jeu. Question : notre volonté de changement existe-t-elle vraiment ?

Pi.

Mémento d'histoire

Auteur : Sous-commission d'histoire de la Commission des moyens d'enseignement des écoles secondaires (SCH-CMEES).

Parution : le mémento d'histoire vient de sortir de presse.

Prix approximatif : Fr. 8.— (sans classeur).

Editeur : Librairie de l'Etat, Berne 1975.

Présenté sous la forme d'un recueil de fiches A4, pouvant être conservées dans un classeur, le Mémento d'histoire devrait devenir l'outil de travail privilégié de tout enseignant soucieux de donner à l'histoire une dimension résolument moderne, formative et interprétative.

Il répond aux premières interrogations de la SCH-CMEES : Quelle histoire enseigner ? Quelles sont les notions historiques fondamentales ? Quel savoir, quelles connaissances transmettre ?

Le Mémento d'histoire répond à ces interrogations et présente, dans un découpage traditionnel (donc chronologique),

le résumé des notions essentielles et, surtout, des idées fondamentales de chaque période d'une histoire générale moins européocentrique et de l'histoire suisse.

L'événementiel, pour chaque chapitre, se résume généralement à une page, tandis que les faits de civilisation occupent un espace beaucoup plus important.

La SCH-CMEES a été guidée dans sa recherche par les options qui animent la recherche historique contemporaine et qui sont consignées aussi bien dans les ouvrages du Conseil de la coopération culturelle européenne que dans ceux de l'UNESCO.

A quelque degré scolaire qu'on appartienne, la consultation du Mémento d'histoire sera profitable : soit pour établir un plan de travail (séquentiel ou thématique), soit pour confronter sa conception de l'histoire avec celle d'enseignants qui considèrent que cette discipline, éminemment formative, a été trop longtemps le parent pauvre des plans d'études et des répartitions horaires.

Le Mémento d'histoire n'est pas un travail définitif. Sa forme matérielle très souple permettra d'y incorporer d'autres fiches actuellement en préparation. Il est aussi susceptible d'amendements et l'avis de ses futurs utilisateurs sera précieux à la sous-commission.

« Seule une histoire soumise à une constante remise en question semble digne

de notre conscience d'enseignants » (Introduction).

Et si son utilisation permettait une première harmonisation des programmes d'histoire, un des vœux fondamentaux de la sous-commission serait réalisé.

La SCH-CMEES a publié des fiches illustrant deux chapitres du Mémento d'histoire :

— Le Bond en avant de l'Europe (XV^e et XVI^e siècles). Il sera réédité prochainement.

— Les Révolutions industrielles (1750 à nos jours).

Ces deux séries peuvent être obtenues à la Librairie de l'Etat, Berne.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois d'octobre 1975

2.1.2. 2.1.3. **Méthodologie de l'allemand à l'école primaire** : M. S. Moeschler, Porrentruy, le 8 octobre à Delémont et le 15 octobre à Moutier.

3.9.1. **Gymnastique artistique** (IEP, SJMG) : 2 animateurs, le 25 octobre à Delémont.

3.16.5. **Bois de balsa, allumettes (puzzles)** : M^{me} H. Sanglard, Porrentruy, dès le 25 octobre à Bienne.

3.16.6. **Céramique - Poterie - Modelage** : M^{me} H. Sanglard, Porrentruy, dès le 1^{er} octobre à Tramelan.

3.19. **Vins et gastronomie** (USPM, GJ) : USPM et deux spécialistes, dès le 18 octobre à Reconvilier.

3.24.3. **Tressage (ACBMOSJ)** : M^{me} Ch. Olgiati, Bienne, dès le 25 octobre à Bienne.

3.28.2. **Stage de Bienne - Toussaint 1975** : Centre international de formation

européenne, du 28 octobre au 2 novembre à Bienne.

3.33. **Pratique des sciences naturelles** : MM. J.-C. Bouvier et J. Gagneur, du 6 au 11 octobre à St-Ursanne.

3.35.5. (538) **L'Italia d'oggi** : Professeurs de l'Université de Trieste, du 23 octobre au 1^{er} novembre à Trieste.

3.35.6. (516) **Mathématique : Intégration** : Prof. A. Fröhlicher, du 13 au 15 octobre à Genève.

3.39.5. **Céramique** : M^{me} M. Petignat, Porrentruy, dès le 22 octobre à Moutier.

3.47. **La vie d'une bibliothèque** : M. F. Donzé, La Chaux-de-Fonds, avec la collaboration de M^{mes} M.-J. Aeschlimann, E. Montelle, S. Neeser et M. R. Vaucher, les 29, 30 et 31 octobre à Delémont et La Chaux-de-Fonds.

3.53.3. **La Révolution française : Ses interprétations - ses répétitions** (SCH CMEES) : M. Suratteau, professeur à l'Université de Dijon, les 21 et 22 octobre à Porrentruy.

3.54.1. **« Critique de l'information » « Le journal à l'école »** (COMPS) : Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire genevois, Etudes pédagogiques de l'enseignement secondaire : MM. J.-C. Frachet, M. Cupelin, les 6 et 7 octobre à Delémont.

3.56.1. **Affectivité de l'enfant et de l'adulte, et relation maître-élève** : M. C. Piron, Coppet, du 13 au 16 octobre à Bienne.

3.56.3. **Dynamique de groupe** : M. Ph. Poussière, du 6 au 10 octobre à Moutier.

3.56.5. **Pédagogie institutionnelle** : M. M. Girardin, Courfaivre, du 6 au 10 octobre à Delémont.

3.56.10. **Les placements institutionnels** : M^{me} M. Girardin, Moutier, le 7 octobre à Tramelan.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17, 2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Fribourg

La nouvelle loi sur les retraites

Une utile rétrospective

Lors de la promulgation d'une nouvelle loi et d'autant plus s'il s'agit d'une législation sur la retraite d'Etat, un besoin instinctif de comparaison vous incite à en déceler les améliorations... ou les éventuels désavantages par rapport au système précédent. C'est la raison de la petite étude très résumée qui va suivre.

De 1835 à 1951

La Caisse qui groupait l'ensemble du corps enseignant primaire et secondaire remonte à 1835, suivant d'un an la fondation de la caisse similaire de la gendarmerie cantonale. Cette frêle institution eut à pâtir dès sa fondation et pen-

dant plus d'un siècle, d'un phénomène congénital : l'insuffisance notoire de la participation de l'Etat comme cela eût été indispensable. Cependant, mieux valait une très modeste institution de prévoyance que point de caisse du tout. Un nombre impressionnant de modifications législatives, d'arrêtés ou d'ordonnances surgis au cours des décennies précisèrent périodiquement, et timidement, l'application pratique des dispositions générales. Mais l'hypothèse qui menaçait la viabilité de la caisse provenait avant tout de la répartition des contributions entre l'employeur et l'assuré. Le sort de la caisse du corps enseignant en particulier ressentit plus que les autres les causes et les effets de certains facteurs qui en

condamnaient l'équilibre : droit à la retraite après 25 ans, puis 30, 35 et enfin 40 de service, trop grand nombre de pensions prématurées, disproportion notoire entre les contributions et le volume des pensions payées... L'acuité de la crise de 1930 qui entraîna des conséquences néfastes pour le budget cantonal aggrava encore la situation déjà peu confortable des retraités. Plus encore, en 1936 et quelques années plus tard, un magistrat persuasif réussit à convaincre certaines catégories moins mal loties de retraités de sacrifier le 5 % de leur maigre pension. Cela sur l'autel... du budget cantonal.

Vint la loi de 1951...

qui confirmait le principe de l'existence de 5 caisses semi-autonomes fondées à des périodes différentes. En ce qui concerne celle du corps enseignant

dont les capitaux s'amenuisaient d'année en année, quelques dispositions essentielles sont à retenir :

a) le droit à la retraite fondé sur l'existence des 40 ans de service était porté à 61 ans pour les hommes et 58 ans pour les institutrices ;

b) la contribution de l'Etat, pour la première fois supérieure à celle de l'assuré, s'élevait à 9 %. Le 6 % allant à la caisse proprement dite et 3 % à une caisse de compensation entre les 5 caisses. Le taux de 6 % était dévolu à l'assuré ;

c) en raison des prestations améliorées consenties par la caisse, cette dernière accorda à ses membres la possibilité du rachat différé, celui-ci étant payable dès la mise à la retraite sous la forme d'un montant dit de coordination, lequel au long des années devint pour certains vieux pensionnés une réelle injustice. On ne s'était pas avisé de prévoir un terme à ce paiement ;

d) taux de pension : 65 % aux conditions requises, sur un montant équivalant au traitement moyen. Maximum du traitement assuré : Fr. 18 500.—.

La loi de 1965, un net progrès, une loi pilote...

dont les caractéristiques furent les suivantes :

a) retraite calculée sur le dernier traitement ;

b) montant de la pension ramené à 60 % ;

c) institution d'une rente complémentaire temporaire destinée aux assurés qui se retiraient avant l'âge de l'AVS, dont le corps enseignant ;

d) amélioration des prestations aux veuves, orphelins, femmes divorcées, etc.

e) contribution de l'Etat (enfin) portée à 15 ou 16 % selon que l'assuré est pensionnable à 61 ans (58 ans) ou à l'âge de l'AVS ;

f) introduction de la notion des 35 années « possibles » pour atteindre la retraite entière. Les personnes entrées dans la carrière à 25 ans pouvaient prétendre ainsi à la pension entière ;

g) FUSION des caisses existantes en une institution unique ayant une administration propre, présidée par le directeur des finances.

Constatation importante

La fusion des caisses et l'augmentation sensible de la contribution de l'Etat ont permis à la Caisse unique de constituer en 10 ans un état de fortune rassurant en dépit de l'insuffisance momentanée de la réserve mathématique. A relever que la caisse est gérée selon le seul régime adéquat et concevable : celui de la réparti-

tion. Connaît-on une seule caisse qui pourrait se suffire de la seule capitalisation ? Utopie.

Et la loi de 1975 ?

Une prochaine relation mettra en lu-

De la pléthore à la stabilisation temporaire

La situation en 1975

Au début de l'été, un vent de pessimisme soufflait dans les sphères officielles, au sein de l'Association cantonale ainsi que dans les milieux qui se préoccupent plus particulièrement de la sécurité de l'emploi.

En effet, les perspectives étaient assez sombres en raison du risque survenu brusquement cette année de ne pouvoir attribuer un poste à tous les brevetés de 1975. Qu'en est-il en réalité dès le début de la rentrée scolaire ?

a) Sur les 23 candidats français présentés à l'examen, on a délivré 19 diplômes et enregistré 4 échecs partiels dans le secteur des math. Toutefois, ces maîtres ont été l'objet d'une désignation à un poste tout en se préparant à une nouvelle épreuve.

b) Sur 69 candidates qui ont affronté l'examen final, 65 ont obtenu un diplôme. Deux des échecs partiels relèvent également des math. Ces jeunes filles ont pu recevoir une affectation scolaire.

c) Deux brevetés poursuivent leurs études à plein temps.

d) En résumé, 21 brevetés sont en possession d'une classe.

e) Sur les 65 diplômées, 10 n'ont pas postulé, ce qui se produit presque chaque année. Sauf une institutrice sans poste officiel mais d'ores et déjà affectée à des remplacements, toutes sont placées dans le canton, soit à l'école primaire, dans l'enseignement spécialisé, soit enfin dans des institutions privées d'autres cantons.

f) Malgré la suppression de 7 postes d'enseignants intervenue pour des raisons diverses : plusieurs départs inattendus, mariages avec des non-Fribourgeois, compressions d'effectifs par suite du départ de maintes familles étrangères, la situation s'est clarifiée en raison d'autre part du licenciement de 8 enseignants pour raisons graves. Ces congédiements ne sont pas nécessairement en rapport avec le souci de résorber la menace de pléthore.

g) Il y a lieu de souligner que le DIP s'est employé à porter son effort partout afin de placer en dernier ressort les 10 candidates qui, sans ces pressantes dé-

mière les innovations instaurées par la nouvelle loi promulguée le 22 mai 1975 dont le rédigé est presque aussi explicite que les normes d'application.

C.

marches, seraient restées sur « le carreau ». La pléthore ainsi conjurée pour 1975 a donc cédé heureusement le pas à une stabilisation temporaire. Mais les perspectives pour 1976 ne sont de loin pas aussi rassurantes.

h) En conclusion, tous les nouveaux brevetés et diplômés étant en place, il s'ensuit que plus d'un retraité sera appelé à effectuer des remplacements durant la présente année scolaire. Qui eût pu le croire ?

i) Suppression dès 1973 des admissions à la formation accélérée. Les derniers éléments de cette volée extraordinaire ont terminé cette année leur préparation. Un poste leur a été attribué.

C.

Brevets en 1975

Candidates de langue française

Sœur Abbet Marie-Edith (VS), Andrey Nicole, Angeloz Josiane, Berclaz Myriam (VS), Bornet M.-Madeleine (VS), Bourqui Cécile, Bovet Dominique (VS), Bronimann Monique (BE), Broye Marie-José, Brulhart, Buchs Cécile, Carrel Catherine, Chappuis Marlène, Chardonens Bernadette, Chevalley Marie-Jeanne, Claude Anne-Marie (VD), Cuony Marguerite, Delabays Christiane, Delakis Cécile, Despond Nicole, Duc Christiane, Ducrest Yolande, Dupraz Chantal, Gendre Marie-Claude, Gremaud Germaine, Gremaud Marie-Gabrielle, Guinchard Catherine, Hayoz Madeleine, Huber Suzanne, Jobin Françoise, Magnin Michèle, Mauron Agnès, Menoud Marguerite, Meylan Claire (VD), Moret Christiane, Murith Bernadette, Nicolet Eliane, Noble Brigitte, Oberson Claudine, Page Marie-Thérèse, Pahud Imelda (VD), Perisset Jacqueline, Pittet Françoise, Pochon Catherine, Pugin Elisabeth, Raboud Eliane, Rappo Nicole, Reidy Suzanne, Rey Anita, Richoz Marie-Andrée, Ridoux Gilberte, Rumo Yvonne, Sager Anne-Françoise (ZU), Scherrer Mireille, Schwaller Madeleine, Singy Armande, Stern Brigitte, Stern Fabienne, Sudan Fa-

bienné, Thierrin Françoise, Thorin Danièle, Volery Esther.

Candidats de langue française

Berger Jacques, Berger Paul, Bongard André, Bovigny Daniel, Brulhart André, Carrel Michel, Dorthé Daniel, Duc Achille, Gagnaux François, Gendre René, Grand Nicolas, Magnin Fernand, Marmy Bernard, Prince Nicolas, Raemy Benoît,

Riedo Michel, Sansonnens Bernard, Voillat Denis, Wicht Herbert.

Récapitulation

Se sont présentés : 69 candidates et 23 candidats, soit 92.

Ont obtenu un diplôme avec la mention « très bien » : 30 ; « bien » : 42 ; « satisfaisant » : 10.

Echecs partiels : 8.

Cas particuliers : 2.

N. B. Les personnes dont le nom n'est pas suivi du canton d'origine sont ressortissantes du canton ou des confédérées qui y résident.

C.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise :
Albert CARREL, Reichen 2, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 46 80.

Valais

32^e Session pédagogique d'été

C'est lundi 18 août qu'a débuté la semaine pédagogique de 1975. Plus de mille personnes étaient réunies dans la salle de la Matze : c'est, pour les dirigeants de l'école valaisanne, la preuve que les enseignants de notre canton ont le souci de parfaire leurs connaissances et de laisser souffler un vent de renouveau dans leurs méthodes.

Discours d'ouverture

Après les salutations d'usage et les souhaits de bienvenue, M. Anselme Pannatier, chef de service de l'enseignement primaire, ne cacha pas sa vive satisfaction à la vue d'une assistance si fournie. A propos des recyclages, il demanda aux maîtres courage et persévérance (vu le cumul des cours d'allemand et de mathématique moderne).

La parole fut ensuite cédée au conseiller d'Etat Franz Steiner. De son discours imprégné de clairvoyance, je ne citerai que deux points qui ont particulièrement attiré mon attention :

— Que l'école ne soit pas seulement un lieu où l'on gave les élèves de notions diverses, mais qu'elle soit surtout un apprentissage à la vie : « L'avenir sera difficile : nous aurons besoin d'hommes de poigne, non de puits de science. »

— A l'école, le maître est comme un avocat : il doit juger l'élève, estimer les bons et les mauvais côtés de ses actions : « Soyez lucides dans vos jugements ; le jeune élève est sensible : une erreur peut le marquer profondément ; n'ayez pas honte de revenir sur une décision. »

Quel cours choisir ?

1. Plusieurs cours concernent bien entendu la didactique : le français, la mathématique moderne 4^e primaire, la méthode sablier, la méthode Ward (1^{er} et

2^e degré) accélèrent la mise en place des programmes romands.

2. Les activités créatrices manuelles et le dessin sont présentés aux maîtres dans un large éventail de cours (6).

3. Pour le programme romand, la connaissance de l'environnement et les principes de l'écologie seront utiles aux maîtres des 4 premiers degrés primaires.

4. Aux enseignants de 6^e primaire et de 5^e, les cours d'observation de l'élève seront utiles pour remplir le dossier de l'élève.

5. Enfin, plusieurs cours d'ordre général ne manquent pas d'intérêt : réflexion pédagogique, l'archéologie et l'histoire, l'Histoire de l'art, 2 cours d'éducation

Directives et informations pour l'année scolaire 1975-1976

L'école est bien sûr un lieu d'enseignement, mais l'Etat du Valais n'oublie pas la grande part qui incombe à l'éducation dans une classe. C'est pour cette raison que le DIP publie cette année des directives qui exigent autant du maître que de l'élève.

1. Education d'abord

Voici, ajoutées à celles qui ont été publiées l'année dernière, des indications sur des points particuliers de l'éducation que l'on se doit de mettre en valeur.

Exiger des élèves :

- la propreté des locaux et des cours de récréation ;
- la conservation des espaces verts aménagés autour de l'école ;
- le respect du bien public ;
- l'écriture et la bonne présentation des tâches.

physique, éveil religieux, catéchèse de l'adolescent, les moyens audio-visuels, les mécanismes d'apprentissage, la connaissance du monde littéraire russe.

Comme peut le remarquer le lecteur, le Département de l'instruction publique du Valais a eu le souci d'offrir à son personnel un large choix de matières, variées.

Du nouveau pour la SPVal

Le maître de dessin Denys Theurillat (abbé de la congrégation des Marianistes) a créé pour notre association un nouveau drapeau. La bénédiction de l'emblème qui symbolise l'union du corps enseignant valaisan a eu lieu le dernier jour de la session pédagogique.

P. M. G.

Rappel pour le maître :

- apprécier objectivement les travaux des élèves ;
- éviter de faire « sauter » une classe à un élève (on le prépare souvent à des désillusions futures) ;
- veiller au développement de l'expression verbale ;
- donner une plus grande place à la composition française ;
- éviter la stencilmannie ;
- garder et classer les informations de l'Etat.

Pour le maître également, disponibilité :

Etre disponible, dans la fonction d'enseignant, c'est, je cite :

- accepter d'emblée que le temps de travail du maître dépasse largement le temps limité des horaires scolaires ;
- se mettre au service des enfants en

difficulté, avant le début ou après la fin de la classe ;

— réserver toute l'attention et tout le temps nécessaire aux préparations et aux corrections ;

— renoncer aux activités accessoires préjudiciables à l'enseignement ;

— collaborer, avec d'autres maîtres, à la préparation des cours ;

— rendre service au clergé paroissial à l'occasion de certaines manifestations religieuses dans lesquelles la présence du maître et de la maîtresse est souhaitée ;

— c'est faire tout ce qui est prescrit... et encore un peu plus.

Somme toute, un rêve, un rêve qui ne peut devenir réalité qu'avec un personnel enseignant d'une qualité supérieure.

2. Introduction des programmes romands en 1975-1976

Son introduits cette année, à titre obligatoire et officiel :

— le programme des écoles enfantines ;

— le programme d'éducation des perceptions ;

— les maths modernes en 3^e primaire ;

— les activités créatrices manuelles dans les 4 premiers degrés ;

— l'enseignement de l'allemand en 3^e primaire ;

— l'approche des mathématiques modernes en 4^e primaire.

3. Horaire de la 1^{re} classe primaire

Les enfants étant âgés de 6 ans, il serait souhaité, chez les maîtres qui enseignent dans ce niveau, un horaire adapté. Pourtant, le DIP déclare que, pour l'instant, une différenciation d'horaire n'est pas possible.

Par contre, les mesures suivantes seront strictement appliquées :

— donner le maximum d'importance aux activités créatrices et à l'éducation physique ;

— éviter toute tâche à domicile, orale ou écrite.

P.-M. G.

Rédacteur de la rubrique valaisanne :
Pierre-Marie Gabioud, Neige et Soleil,
1874 CHAMPÉRY.

Divers

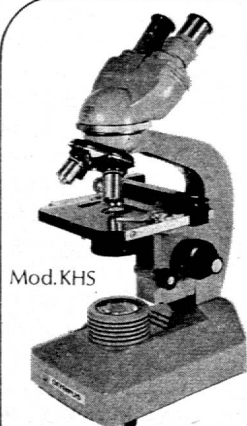
Service de placements SPR

Echanges d'écoliers avec la Suisse centrale

Il y a lieu de compléter l'information donnée dans l'« Educateur » du 12 septembre. A côté des échanges de famille à famille, les organisateurs souhaitent trouver — en Suisse romande ou en Suisse centrale — des familles disposées à accueillir bénévolement, pour un séjour de une à trois semaines, une jeune fille ou un jeune homme de 14 à 18 ans.

Inscriptions et renseignements :

André Pulfer, 1802 Corseaux.



OLYMPUS

Microscopes modernes pour l'école

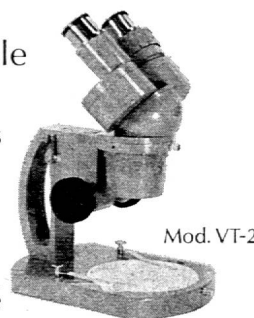
Grand choix de microscopes classiques et stéréoscopiques pour les élèves et pour les professeurs

Nous sommes en mesure d'offrir le microscope approprié à chaque budget et à chaque cas particulier

Demandez notre documentation!

Avantageux, livrables du stock. Service prompt et soigné

Démonstration, références et documentation: représentation générale:
WEIDMANN + SOHN, dép. instruments de précision, 8702 Zollikon ZH, tél.: 01 65 51 06



Action d'échange
Tout projecteur
16 mm, aussi vieux
qu'il soit vaut encore
au moins Fr. 1000.-

BAUER
Groupe BOSCH

Robert Bosch S.A. — Département photo + cinéma — Hohlstrasse 186, 8021 Zurich — Téléphone (01) 42 94 42



**Sous le signe de la cassette....
...la gamme
d'appareils Philips pour les écoles**



Laboratoire de langues AAC III

Laboratoire AAC à la fois compact et très accessible pour le service. Platine professionnelle 3 moteurs. Travaille avec toutes les cassettes-standard.

Laboratoire de langues AA 32 D

Laboratoire audio-actif pour max. 40 élèves

Minilab AA

La «2 CV» des laboratoires de langues

Appareil de laboratoire de langues LCH 0050

Version portable

Appareil à platine professionnelle 3 moteurs. Correspond à une place individuelle AAC III.

Banc de copie de cassettes LCH 1900

peut copier jusqu'à 40 cassettes simultanément à une vitesse double de celle de l'original.

Magnétophone scolaire LFD 2350 AV

Magnétophone portable, très pratique. Deux haut-parleurs incorporés, 1 amplificateur de 15 Watts et 1 unité de synchronisation.

Sur demande, vous recevrez une documentation détaillée sur les appareils qui ont retenu votre attention.

N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez vous informer sur des supports audiovisuels de l'enseignement qui ne figurent pas ici.

Philips SA
Dépt Techniques Audio et Vidéo
Case postale
1196 Gland
Téléphone 022/64 21 21



PHILIPS

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

CITO = DUPLO

Un tout nouveau duplicateur électrique CITO ! — Simplicité surprenante à l'emploi ! — Remarquablement bon marché à l'entretien. — Reçoit le cliché hectographique dans tous les sens (format A4 !) — **Prix nettement plus bas que la moyenne.**

De même pour le tout nouveau **CITO DUPLO à encre et stencils !**

Et encore : le **petit appareil à photocopier tout, à —.20 la copie !...**

Pierre EMERY, 1066 Epalinges

Vente - livraisons - entretien

Tél. (021) 32 64 02.



Pour vos imprimés **Corbaz s.a.** une adresse

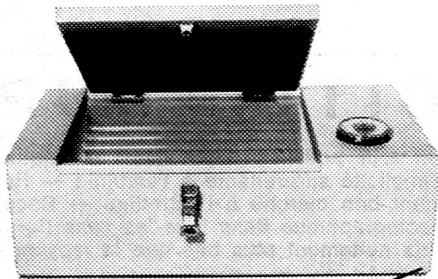
**Corbaz s.a.
Montreux**

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

A propos de la communication audio-visuelle:

En 1975 comptera tout progrès réel d'un prix abordable!

Deux nouveaux appareils Messerli pour communication audio-visuelle viennent prouver que le progrès ne doit pas forcément coûter beaucoup.



Tireuse Messerli 615
La perfection
à un prix imbattable.

680.-

1 La tireuse Messerli 615 rend 2 fois plus avantageux de développer soi-même du matériel de projection*. Mise au point par les techniciens Messerli, elle séduit par un maniement très simple et un prix imbattable.

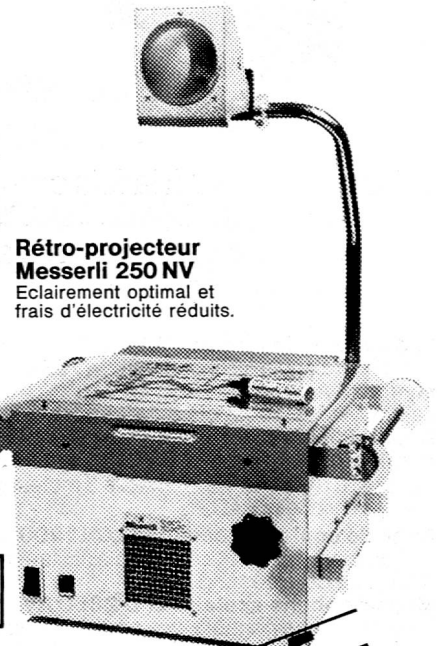
*de préférence sur des films Tecnifax-Diazochrome Messerli qui donneront plus de couleur à vos exposés!

2 Le rétro-projecteur Messerli 250 NV diffère des appareils habituels en ce qu'il fonctionne avec une toute nouvelle lampe à basse tension de 250 W. Autrement dit: rendement lumineux accru et éclairage optimal de la surface de projection.

Autres avantages: les lampes à basse tension n'échauffent pas le projecteur (donc pas de désagréable bouffée d'air chaud) et ne risquent pas de surcharger le réseau.

Enfin, point essentiel, elles coûtent seulement environ le tiers des lampes habituelles. Vous réalisez donc une économie intéressante.

Pour en savoir davantage sur ces deux nouveautés Messerli, téléphonez ou utilisez le coupon ci-dessous.



Rétro-projecteur Messerli 250 NV
Eclairage optimal et frais d'électricité réduits.

885.-



Messerli

A. Messerli SA 80, rue de Lausanne 1202 Genève

Aux spécialistes de Messerli

Veuillez me renseigner sur:

- ☐ la tireuse Messerli 615
- ☐ le rétro-projecteur Messerli 250 NV
- ☐ les films Tecnifax-Diazochrome

Nom et prénom: _____

Maison: _____

No et rue: _____

NPA et localité: _____

Siège social:
Glattbrugg 01-810 30 40
Sägereistrasse 29

Succursales:
Bâle 061-42 70 59
Berne 031-55 82 22/23
Genève 022-31 09 04
Grabs 085-6 55 12
Kriens 041-41 00 80
Lugano 091-3 92 12
Sierre 027-55 98 55

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1620 Montreux 1

J.A.

Ruetz AVK 6/75